



Un programme à l'initiative de :



Règlement dispositif « Agir en France » programme Génération Climat

Article 1 - Objectifs

a) Le dispositif « Agir en France » est destiné à soutenir des actions portées par des jeunes qui combinent la lutte contre les changements climatiques et la solidarité.

Ces actions doivent favoriser la prise de conscience des liens entre les changements climatiques et la solidarité, notamment internationale, et inciter aux changements de comportements par l'action.

Article 2 – Eligibilité

a) Seules les actions portées par un groupe d'au moins 3 jeunes de moins de 35 ans, réalisées en France et parrainées par une association sont éligibles.

b) Seules les initiatives dont la réalisation est en cours ou postérieure à la date du jury de sélection peuvent être soumises.

c) Un groupe ne peut présenter qu'une seule initiative par an.

d) **Ne sont pas éligible** au dispositif « Action de mobilisation » :

- les classes transplantées ;
- les initiatives à caractère commercial ;
- l'édition de livres ;
- les voyages (découverte, études...) ;
- les travaux ou missions de recherche fondamentale ;
- les stages et missions entrant dans un cursus de formation.

Article 3 – Le groupe à l'initiative de l'action

Notre soutien est destiné à des groupes de jeunes de moins de 35 ans composés d'au moins 3 personnes qui souhaitent réaliser une action de sensibilisation à la lutte contre les changements climatiques et à la solidarité internationale et qui sont à l'origine de l'initiative.

Article 4 – La structure qui parraine l’initiative

a) Il est obligatoire qu’une structure à but non lucratif se porte garante de l’action initiée par le groupe de jeunes. Le groupe de jeunes peut être directement structuré en association, ou se rapprocher d’une structure déjà existante (consulter si besoin la cartographie des acteurs associatifs qui agissent, en France, dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et la solidarité internationale sur le site www.generation-climat.org).

b) La structure qui parraine l’initiative ne peut pas être :

- un organisme lié à des entreprises (comité d’entreprise, syndicat professionnel...);
- un organisme public, une collectivité, ou toute structure en dépendant ;
- un particulier.

c) La structure qui parraine l’initiative s’engage à mobiliser les ressources humaines nécessaires pour assurer le suivi budgétaire de l’aide versée et à désigner en son sein une personne référente pour le suivi.

Article 5 – Le dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures s’effectue exclusivement sur internet : un formulaire à compléter est mis en ligne sur le site internet du programme Génération Climat : www.generation-climat.org. Seules les candidatures effectuées en ligne seront prises en compte.

Article 6 – Instruction

Les responsables des initiatives éligibles sont contactés par la Fondation pour la Nature et l’Homme qui peut leur demander des informations complémentaires. Seuls les dossiers complets sont pris en compte.

Article 7 – Sélection des lauréats

Un jury composé par la Fondation pour la Nature et l’Homme et les partenaires du programme Génération Climat, désigne les initiatives lauréates. Le jury est souverain et n’est donc pas tenu de justifier ses décisions.

Deux sessions par an sont organisées. Les dates limites de dépôt des candidatures seront mentionnées sur le site internet du programme Génération Climat www.generation-climat.org.

Article 8 – Attribution de la subvention

a) La sélection de l’initiative par le Jury de sélection donne droit à l’attribution d’une aide financière d’un montant maximum de 1 000 €.

b) La Fondation pour la Nature et l’Homme n’assume pas la totalité du financement d’une initiative et peut demander de destiner les fonds à un volet particulier de l’initiative. Le versement de la subvention est effectué en une seule fois à la structure qui parraine l’initiative.

c) Une lettre d’engagement rappelle les obligations réciproques du groupe à l’initiative de l’action lauréat, de la structure qui parraine l’initiative et de la Fondation pour la Nature et l’Homme. Elle concerne les conditions de versement de la subvention, de la valorisation de l’initiative.

La lettre d’engagement doit être complétée, datée, signée puis renvoyée par les responsables du groupe lauréat, le responsable de la structure qui parraine l’initiative et la Fondation pour la Nature et l’Homme.

Article 9 – Communication

a) Les initiatives lauréates sont présentées sur le site internet du programme Génération Climat www.generation-climat.org.

b) Les responsables des initiatives lauréates doivent fournir de 2 à 5 photographies numériques en couleur illustrant l’initiative, libres de droits.

c) L'utilisation du logo « Génération Climat » et la mention du soutien de la Fondation pour la Nature et l'Homme ne sont autorisées que dans le cadre de l'initiative lauréate.

Article 10 – Litige

La subvention octroyée aux lauréats a pour but d'apporter une aide à la réalisation des initiatives présentées. En aucun cas, les fonds versés ne peuvent être utilisés pour un autre objet sans autorisation écrite de la Fondation pour la Nature et l'Homme. Le non-respect de cette clause entraîne l'obligation immédiate de rembourser tous les fonds versés par la Fondation et non affectés à la réalisation de l'initiative.



Un programme à l'initiative de :



Annexe 1 Formulaire dispositif « Agir en France »

Vous êtes un groupe de jeunes de moins de 35 ans, composé de 3 personnes minimum, constitué en association ou parrainé par une association et vous portez une initiative de sensibilisation à la lutte contre les changements climatiques et les inégalités en France. Nous vous soutenons à hauteur de 1 000 € pour la réaliser.

- Avant de saisir votre candidature, vérifiez que votre action est éligible (Télécharger le règlement).

Etape 1 : L'action

- 1) Nom de votre action
- 2) Résumé de votre action (1 000 caractères espaces compris)
- 3) Comment est née cette initiative ? Quel a été le déclic ? (1 500 caractères)
- 4) Avez-vous déjà mené ce type d'action ? (Oui/Non)
Si Oui : « Précisez lesquelles (date et lieu de mise en œuvre, résultats obtenus) (1 000 caractères)
- 5) A quelle date est prévue votre action ? (250 caractères)
- 6) Quelle est la durée de votre action ? (500 caractères)
- 7) Où se déroulera votre action ? (500 caractères)
- 8) A qui votre action est-elle destinée ? (Précisez pourquoi vous avez choisi ce type de public, le nombre de personnes que vous souhaitez toucher...) (1 000 caractères)
- 9) Quels sont les messages que vous souhaitez transmettre ? (1 000 caractères)
- 10) Comment allez-vous transmettre ces messages ? (Quels supports, quels modes de diffusion) et pourquoi ce choix ? (1 500 caractères)
- 11) Quels sont les objectifs de votre action et quels résultats espérez vous obtenir ? (1 500 caractères)
- 12) Détaillez les principales activités prévues (2 000 caractères)
- 13) Avez-vous des partenaires impliqués dans la réalisation de votre action ? (Oui/Non)
Si Oui : « Précisez lesquels et décrivez leur rôle » (1 000 caractères)
- 14) Une fois votre action réalisée, avez-vous envisagé une suite ? si oui précisez (1 500 caractères)
- 15) Quel est le budget global de votre action ?
- 16) Merci de détailler votre budget dans les tableaux ci-dessous :

Dépenses :

Nature	Montant €

Ressources :

Origine	Acquises /sollicitées	Montant €
Montant sollicité Génération Climat		
Montant total acquis		

Etape 2 : Le groupe

(Notre soutien est destiné à des groupes de jeunes composés d'au moins 3 personnes qui souhaitent réaliser une action de sensibilisation à la lutte contre les changements climatiques et à la solidarité internationale).

1. Personne référente 1 :
 - Prénom, Nom
 - Adresse postale (facultatif)
 - Sexe : F /M (facultatif)
 - Date de naissance (calcul automatique de l'âge)
 - E-mail
 - Téléphone (facultatif)
 - Nationalité (facultatif)
 - Situation actuelle (facultatif), (étudiant, salarié, sans activité, autre)
2. Personne référente 2 :
(mêmes informations)
3. Personne référente 3 :
(mêmes informations)
4. Au total, combien de personnes sont impliquées dans la réalisation de l'action ?
5. Nom, prénom, âge (pour toutes les personnes du groupe)

Votre groupe est-il constitué en association ? (Oui/Non)

Etape 3 : L'association

(Il est obligatoire qu'une association accepte de se porter garante de l'action et d'assurer le suivi budgétaire de l'aide versée. Si vous n'avez pas encore une association qui vous parraine, trouvez une structure près de chez vous via notre cartographie/Si vous avez pour projet de constituer une association, consultez la fiche pratique « Comment créer une association ? » et « Comment créer une Junior Association ? ».)

1. Nom de l'association, adresse postale, site internet

2. Personne référente : prénom, nom, qualité, téléphone, e-mail
3. Année de création, nombre de salariés et/ou de bénévoles
4. Quels sont les principaux domaines d'activité de l'association ? (protection de l'environnement, solidarité internationale, éducation populaire, sports et culture, autre)
5. L'association a-t-elle déjà réalisé des actions avec un public jeune ? (Oui/Non)
Si oui : « Précisez quels types d'action » (1 000 caractères)
6. L'association joue-t-elle un rôle dans la réalisation de l'action ? (Oui/Non)
Si Oui : « Précisez quel est ce rôle » (1 500 caractères)
7. Quel a été le budget de l'association l'année précédente ?

Etape 4 : Finalisation

I. Pièces à fournir pour l'association

Statuts, RIB, récépissé de déclaration et le dernier rapport d'activités / compte-rendu de l'assemblée générale.

II. Finalisation de votre candidature :

- 1) Comment avez-vous connu « Génération Climat » ? (500 caractères)
- 2) Avez-vous participé à une des activités organisées dans le cadre du programme « Génération Climat » ? (Oui/Non)
Si oui : « Précisez avec quelle structure » (1 000 caractères)